



Les Repères Indispensables du Budget

Objectif et programme :

Objectif :

- Identifier les acteurs : qui fait quoi en matière budgétaire ?
- Présenter les différents documents budgétaires et comptables
- Identifier les principes, le cadre et le contenu du budget
- Repérer les conditions de l'équilibre budgétaire

Programme :

- Le cadre et les documents budgétaires et comptables
- Les principes et les mécanismes du budget
- Le vote du budget
- Le contrôle du budget
- L'exécution du budget

Dates et Horaires :

✓ **Lundi 11 Janvier 2021 : 9h00-12h00/14h00-17h00**

✓ **Mardi 12 Janvier 2021 : 9h00-12h00/14h00-17h00**

Public concerné :

- ✓ Elus, Adjointes, Conseillers Municipaux, Secrétaires de Mairie

Intervenant :

- ✓ Rémy CLOUET – Consultant formateur



ASSOCIATION DES MAIRES
DE LA HAUTE-MARNE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les Repères Indispensables du Budget

Collectivité :

Nom de la Collectivité : _____

Adresse mail : _____

Participant(s) : **Nom, Prénom, qualité** (en cas de besoin, annulation, changement de lieu ou autre, nous souhaitons pouvoir vous joindre rapidement)

1. _____

Email : _____ Portable : _____

2. _____

Email : _____ Portable : _____

Assistera(ont) à la formation du (case à cocher):

- Lundi 11 Janvier 2021 de 9h00 à 17h00**
- Mardi 12 Janvier 2021 de 9h00 à 17h00**

Forfait journée 30,00 € x _____ = _____ €
(classe virtuelle + envoi pdf du support pédagogique)

Prise en charge des frais de formation

- Mandat administratif
- Chèque Bancaire à l'ordre de l'Association des Maires

RAPPEL : L'Association des Maires de la Haute-Marne dispose d'un agrément ministériel pour dispenser des formations. Les frais de formation peuvent donc être pris en charge par le budget communal ou par celui de l'intercommunalité si les communes lui ont délégué la compétence "formation des élus".

Signature du Maire ou Président et
cachet de la collectivité (obligatoire) :

Bulletin d'inscription à retourner à : Association des Maires de la Haute-Marne
60 Place Aristide Briand - 52000 CHAUMONT - Tél. : 03.25.35.02.00 - fax : 03.25.35.02.01
Email : amf52@maires52.asso.fr - Site internet : www.adm52.fr



A retourner avant le 05 Janvier 2021
Toute annulation moins de 48h avant la formation fera l'objet d'une facturation